

NOTICE POUR L'ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION DE STOCK 2016

Attention : les volumes sont toujours exprimés en hectolitre d'alcool pur (HL/AP)

Notre ODG est tenu de suivre les comptes d'âges et les statistiques de production. Vous n'êtes pas tenu de faire un inventaire physique de vos Marc et Fine au 31 mars 2016, reportez le stock identique à votre DRM de mars. Votre inventaire physique sera réalisé plus tard à la date de votre bilan et en juillet pour la viticulture.

1 - Vous avez le choix entre deux déclarations :

- une déclaration détaillée pour opérateur **souhaitant** revendiquer les mentions "Vieux", "très vieux", "hors d'âge"
- Une déclaration simplifiée pour opérateur **ne souhaitant pas** revendiquer les mentions

Merci d'utiliser la déclaration 2016

Nous n'acceptons pas les versions personnelles issues de vos programmes informatiques

2 - Cochez l'appellation concernée (utilisez une feuille différente pour chaque appellation)

3/15 – Munissez-vous de votre déclaration de stocks 2015

- Colonne A : reportez la colonne D de l'an dernier avec exactitude en décalant d'une ligne (NB: la ligne 15 colonne D « stock compte d'âge 10 » de la déclaration 2015 se reporte donc en ligne 16 colonne A « autre stock : bois, cuve, bouteille » de la déclaration 2016). **Ne pas créer de ligne de compte d'âge 11.**
- Colonne B : notez les distillations de la campagne et/ou les achats
- Colonne C : vente – usure – mise en bouteille. (Exemple : vous avez embouteillé 1 HL / AP de la ligne 6, sortir 1 HL/AP colonne C et reportez 1 HL/AP ligne 16 en entrée dans la colonne B. Si perte de mise : à additionner avec l'usure de l'année et les ventes ligne 16 colonne C)
- Colonne D inscrivez le stock au 31 mars 2016

Important : En cas d'assemblage en cours d'élevage, par exemple : assemblage d'un compte d'âge 7 avec un compte d'âge 3 \Rightarrow l'ensemble de la cuvée, quel que soit le pourcentage, devient obligatoirement un compte d'âge 3.

Portez la sortie du compte d'âge 7 et l'entrée du compte d'âge 3 en ajoutant un * à côté du volume (Facilité de compréhension pour le secrétariat)

16 – Indiquez tout volume qui est sous bois au-delà du compte d'âge 10, en cuve et en bouteilles dans les colonnes correspondantes

17 – Inscrire le total de chaque colonne et vérifier que les colonnes $A + B - C = D$

18 – La cotisation est appelée sur la totalité des stocks en AP (multipliez le volume en ligne 17 colonne D par le taux de cotisation 0.65 €/HL en AP) Un minimum de perception de 5 € est demandé **POUR CHAQUE DECLARATION**